



Bulletin Académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré  
**AIN - LOIRE - RHONE**

**Le printemps du second degré : celui de la solidarité et du combat**  
**Mercredi 25 mai 2011 à 15 heures : tous devant le rectorat de Lyon**

# **Manuel de survie du prof en milieu hostile**



**SNES LYON - 16 Rue d'Aguesseau - 69007 Lyon**

**[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)**

**[s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu)**

**04 78 58 03 33**

## Chatel, fabricant de mines anti-personnel

Attention : des mines anti-personnel sont posées dans chaque établissement. Le SNES s'est procuré (par simple lecture des documents officiels) les fiches détaillées de chacune de ces armes et les présente dans ce livret.

- ◆ Mettre le pied dans un poste fixe, c'est risquer de voir éclatée son affectation sur plusieurs établissements (voir p.8).
- ◆ Mettre le pied dans une Zone de Remplacement, c'est risquer d'être dispersé aux périphéries de l'académie (voir p.9).
- ◆ Mettre le pied dans le bureau de son chef d'établissement, c'est risquer d'être projeté hors de l'Education Nationale (voir p.11).
- ◆ Mettre le pied dans l'enseignement des sciences intégrées, c'est risquer l'explosion de notre ancrage disciplinaire (voir p.6-7).
- ◆ Enfin, mettre le pied dans un CLAIR, c'est risquer de voir déchiqueté tout ce qui fait notre métier (voir p.3-4-5).

Face à cette déclaration de guerre contre tout le second degré, le SNES appelle l'ensemble des enseignants à faire bloc. Tous devant le Rectorat mercredi 25 mai à 15 h pour dire STOP au Recteur. Signez et renvoyez la carte pétition du SNES que nous remettrons au Recteur ce jour-là.

Jean-Louis PEREZ – Benoît TESTE



Par les auteurs de la série Les Profs (c) Bamboo Edition, Erroc et Pica



P.3	CLAIR = recrutement local	P.8 et P.9	Mépris des personnels
P.4 et P.5	Fiche de poste pour établissement CLAIR	P.10	Mépris des élèves
P.6 et P.7	Mépris des qualifications	P.11	Mépris des carrières
		P.12	Le 25 mai : tous dans l'action

# Révolution chez les profs :

## Ils seront recrutés par les chefs d'établissements

### Les faits

Depuis l'année dernière, un nouveau dispositif a vu le jour dans l'éducation nationale : le dispositif CLAIR (devenant ECLAIR) à la rentrée prochaine. **A la rentrée 2010, 8 établissements de l'académie de Lyon étaient concernés** : les collèges Ampère à Oyonnax, J. Valès à la Ricamarie, J. Rostand à St Chamond, Alain à St Fons, les Noirettes à Vaulx-en-Velin, Elsa Triolet à Vénissieux, Lamartine à Villeurbanne et le LP Seguin à Vénissieux.

A la rentrée prochaine, **le BIR du 4 avril 2011 annonce 7 nouveaux établissements** concernés par ce dispositif : les collèges Jean Rostand à Arbent, Marc Seguin à Saint-Etienne, Jacques Duclos à Vaulx-en-Velin, Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin, Jean Moulin à Villefranche, Schoelcher et Longchambon à Lyon.

Ces établissements sortent de tout cadrage national dans l'organisation des enseignements, et des missions des enseignants. De plus, nous pouvons lire concernant les affectations dans ces établissements dans le BIR sur les mutations intra de mars 2011 :

**"Le recrutement des personnels est effectué sur proposition des chefs d'établissement."**

**"les affectations seront prononcées pour une période initiale de cinq ans qui pourra être prolongée à la demande des personnels. "**

**"les candidats seront [...] reçus en entretien par le chef d'établissement. "**

### Notre commentaire

Ce qui était annoncé comme une expérimentation se généralise à marche forcée. En effet, de 8 établissements concernés en 2010, dans lesquels les collègues ont exprimé leur profond désaccord avec ce dispositif et l'envie de voir leur établissement en sortir tout au long de cette année scolaire, on passe à 15 en 2011.

**Où est le bilan qui doit suivre toute expérimentation ?** Seul le SNES l'a fait lors d'un stage syndical où plus de 50 collègues concernés se sont déplacés : les enseignants ne veulent pas de ce dispositif !

Le gouvernement fait le choix d'accorder tout pouvoir dans ces établissements, en commençant par nos mutations en dehors de tout contrôle des élus du personnel. Mais ils ne s'arrêtent pas là, puisque comme il est écrit dans le BIR des mutations, les enseignants s'engageraient sur une période minimale de 5 ans, faisant apparaître ainsi le premier dispositif de contractualisation des fonctionnaires en lieu et place du statut !

**Bien loin de l'expérimentation annoncée au départ, et comme l'avait toujours dit le SNES, c'est bien une méthode de gestion des personnels et plus largement de l'Education Nationale que le gouvernement est en train de généraliser, en s'appuyant sur les chefs d'établissement !**

### Ce que propose le SNES

Nous appelons les collègues à exprimer le refus des personnels de rentrer dans ce dispositif et d'utiliser tous les moyens pour cela (vote de motion en CA, audience auprès des IA, pétitions) :

**Refusons d'être inféodés aux chefs d'établissement !**

Voici un exemple de fiche que nous nous sommes procuré dans le BIR 24 du 04/04/2011, indiquant ce qu'attend le chef d'établissement du collège de La Ricamarie :



Collège Jules Vallès – La Ricamarie  
FICHE DE POSTE POUR LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS "CLAIR"

**Type d'emploi – Fonction :**

Professeur de mathématiques.

**Les missions spécifiques :**

**Préfet des études**, le candidat aura pour mission de piloter la scolarité des élèves en grandes difficultés pour le niveau 6<sup>ème</sup> (2 classes) et fera partie intégrante de l'équipe de direction. Dans le cadre de la mise en place de l'EIST à la rentrée scolaire 2011-2012, il travaillera sur le projet « arts et sciences ».

**Les domaines d'activités :**

- Accompagnement éducatif
- Enseignement à l'information scientifique et technique
- Pilotage de l'établissement.

**Les objectifs poursuivis :**

- Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française (compétence 1 du palier 3 du socle commun).
- Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé pour chaque élève
- Installer la culture scientifique et technique au cœur de la culture générale.

**Les moyens :**

Aménagement de l'emploi du temps permettant de participer aux réunions de l'équipe de direction ainsi qu'aux réunions de suivi des élèves en difficultés.

Un ordinateur portable et une salle seront mis à la disposition du professeur.

**Les liens fonctionnels :**

Le professeur de mathématiques, préfet des études pour le niveau 6<sup>ème</sup>, travaillera notamment en partenariat avec les professeurs principaux des deux classes de 6<sup>ème</sup>.

Dans le cadre de l'EIST, il sera amené à concevoir avec les enseignants les modalités de la mise en œuvre du projet pédagogique « arts et sciences ».

Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'enseignant candidat à ce poste rendra compte régulièrement du travail mené dans le cadre de ses missions de préfet des études.

**Profil attendu :**

- Capacités d'écoute
- A le souci de mettre à jour ses connaissances notamment en participant aux formations qui seront proposées par le Centre Delay à Lyon
- Utilisation courante de l'outil informatique et des services de l'Internet dans l'objectif de mutualiser les données internes à l'établissement
- Connaissance des textes relatifs au dispositif CLAIR et à l'éducation prioritaire
- Savoir repérer objectivement les obstacles rencontrés par l'élève en grande difficulté
- Connaissance de quelques pratiques pédagogiques adaptées à l'élève en grande difficulté.

**Modalités d'évaluation :**

Rapport d'activité concernant les points qui seront mentionnés dans sa lettre de mission.

## Notre commentaire

Comme dans toute bonne entreprise privée qui se respecte, le chef d'établissement commence par créer une hiérarchie intermédiaire, puisque le collègue ferait "partie intégrante de l'équipe de direction". Mais pour que ce soit bien efficace, il faut impérativement avoir la main mise sur cette nouvelle hiérarchie qui sera évaluée sur un "rapport d'activité concernant les points qui seront mentionnés dans sa lettre de mission".

Ensuite, on constate l'abandon de la fin des disciplines, puisque le chef d'établissement souhaite recruter un prof de mathématiques, mais que le 1er objectif qu'il fixe au collègue est de "faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue

française", mais rien n'est dit sur l'enseignement des mathématiques. En revanche, le collègue devra s'investir dans l'EIST (*enseignement intégré de science et technologie*) : *c'est l'enseignement de la SVT, des sciences physiques et de la technologie par un seul et même enseignant qui serait dans cet établissement ... prof de maths !*

L'équation mise en place par ce chef d'établissement est donc limpide :

Prof de maths = préfet des études = équipe de direction + EIST, et tout ça avec comme objectif principal l'acquisition de la langue française !

On comprend mieux pourquoi ce chef d'établissement essaie d'appâter le chaland en offrant un ordinateur portable !

Les

faits

## Après les perles du bac, les perles des fiches de postes

(BIR 23 et 24 des 28/03/2011 et 04/04/2011)

Au collège Alain à St Fons ou à Longchambon à Lyon, les chefs d'établissement ne souhaitent recruter que des néo-titulaires, alors même que depuis des années le rectorat annonce qu'il ne faut surtout pas affecter ces collègues dans ces établissements :

### Profil attendu :

- maîtrise des 10 compétences de l'enseignant (CF : Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier **Annexe de l'arrêté du 12 mai 2010, BO n°29 du 22 juillet 2010**),

Dans la majorité des établissements, les chefs d'établissement annoncent que les collègues seront évalués suite à des entretiens annuels voire trimestriels, après remise par les collègues d'un rapport d'activité, comme ici au collège Schoelcher à Lyon :

### Modalités d'évaluation :

- Sur la base de la lettre de mission rédigée en début d'année, conduite d'un entretien d'évaluation semestriel
- Concertations informelles hebdomadaires
- Rapport d'activité de l'enseignant en fin d'année scolaire

Au collège J. Duclos, le chef d'établissement n'hésite pas à dire que nous serons évalués en fonction des résultats des élèves, mais aussi en fonction des options qu'ils choisiront au lycée ! Exemple d'une fiche de poste en anglais :

### Evaluation :

La validation des compétences du socle commun.  
Les effectifs de la classe Euro au collège et le nombre d'élèves poursuivant cette option au lycée.  
La qualité et la richesse des projets proposés, les résultats en anglais lors des épreuves communes.

Et tout ça sans parler des remarques aberrantes qui pourraient prêter à sourire si ce n'était pas si grave, comme le chef d'établissement du collège Lamartine qui fait références à des rites (vaudou ?) pendant les cours :

Il adhère aux rituels de vie de classe adoptés par la communauté éducative.

ou celui de Duclos qui doit rechercher un bérêt vert :

### Profil :

Le professeur devra être solide, courageux,

## Un seul enseignant pour la SVT, les sciences physiques, la technologie au collège

Le ministère a publié le 4 mars 2011 une circulaire qui explique que l'Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie (EIST) sera mis en place dans les collèges des académies.



Voici les extraits les plus importants.

### En quoi consiste ce dispositif ?

Cet enseignement est conjoint à trois disciplines, les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie. Il mobilise à ce titre un trinôme d'enseignants disciplinaires qui travaillent en étroite collaboration pour penser les séquences pédagogiques. Elles sont assurées en classe par un seul professeur.

### Quels sont les établissements concernés ?

Le plan sciences et technologies à l'École vise l'extension du dispositif à 400 collèges à terme. Vous demanderez aux collèges qui participent au programme Clair (Collèges et lycées pour l'ambition et la réussite) ainsi qu'à ceux relevant des réseaux « ambition réussite » qui ont vocation à devenir Clair, de s'engager dans l'EIST. Vous veillerez également, en mobilisant notamment les corps d'inspection pédagogique, à soutenir les établissements qui proposent déjà l'EIST au sein de votre académie et à accroître leur nombre.

### Y aura-t-il une formation pour ces enseignants de collèges devenant trivalents ?

Un accompagnement des équipes pédagogiques est mis en place et sera amplifié. Il comprend notamment un DVD sur l'enseignement intégré de science et technologie distribué fin septembre 2010 dans chaque établissement.

## Notre commentaire

**Un seul enseignant pour la SVT-Physique-Technologie.** La circulaire est claire sur ce point. Mais dans l'académie de Lyon, nous sommes à l'avant-garde puisque les enseignants de mathématiques enseignant en CLAIR seront également concernés par ce dispositif.

**De Robien l'avait tenté, Chatel le fait !** Ce projet de faire enseigner plusieurs disciplines aux professeurs de collège est ancien : déjà les PEGC étaient une tentative. Et surtout en 2005 De Robien l'avait tenté en voulant modifier les décrets des certifiés, mais il avait dû reculer. Ici Chatel l'impose sans débat et de manière insidieuse.

**Ce dispositif ne sera pas réservé aux enseignants volontaires.** Quand un établissement choisit de mettre en place ce dispositif, il s'imposera à tous, sans recours au volontariat. De plus ce dis-

positif concerne tout le monde : ce ne sont pas seulement les CLAIR mais tous les établissements qui sont susceptibles de s'insérer dans ce dispositif.

**Un DVD pour formation !** Le ministère l'avait déjà fait pour les stagiaires. Il est visiblement fier de cette idée, puisqu'il la réitère.

**Ce dispositif est un danger majeur qui concerne toute la profession. Il aura deux effets. D'abord, il déqualifie nos métiers (n'importe qui devient susceptible d'enseigner n'importe quoi). Ensuite, il risque d'aboutir à un corps spécifique de professeurs de collège (bi ou trivalents) différent du corps de professeurs de lycées (qui resteraient, eux, monovalents). Ce serait casser la profession. Ce serait raccrocher le collège à l'école et non plus au lycée, signe d'une absence totale d'ambition pour les élèves.**

## Ce que propose le SNES :

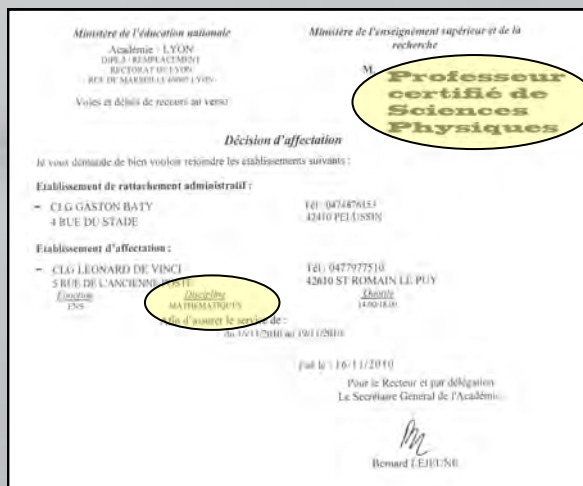
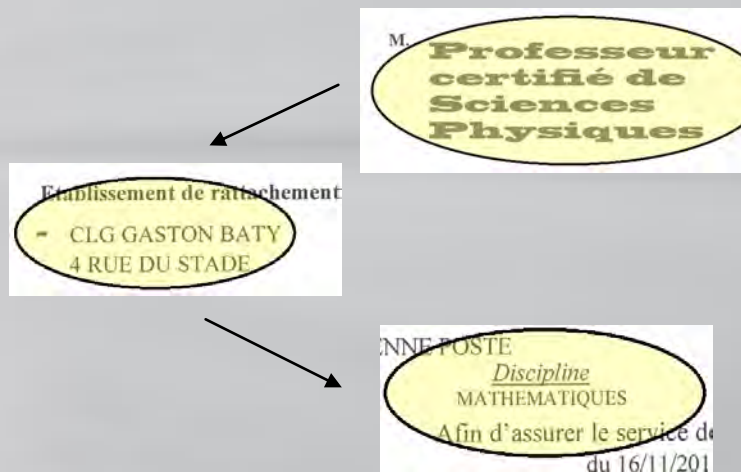
Cet enseignement intégré est présenté comme une expérimentation. Donc, réglementairement, il doit être soumis au vote du CA. Le SNES appelle tous les enseignants à mettre ce point à l'ordre du jour de leur CA et à mandater leurs élus pour qu'ils le rejettent.

## remplacements hors de leur discipline de recrutement

Les faits

Il n'y a pas que les collègues de SVT-Physique-Technologie qui sont concernés par la bivalence. Le Rectorat de Lyon, depuis la rentrée 2010, affecte des TZR sur des remplacements hors de leur discipline de recrutement. Cela concerne cette année :

◆ **Des professeurs TZR de Physique qui sont affectés en Mathématiques** (voir arrêté d'affectation reçu par un collègue et reproduit ci-dessous). Certains sont encore en lutte aujourd'hui pour annuler leur affectation.



◆ **Des professeurs TZR de disciplines technologiques industrielles affectés en Technologie.**

### Notre commentaire

Cette affaire concerne tout le monde ! Pour l'instant, la bivalence concerne certains enseignants de sciences au collège, certains TZR, certains enseignants de STI. Mais il s'agit bien entendu d'un ballon d'essai de la part du rectorat. Le projet est de généraliser cette bivalence. C'est toute la profession qui doit montrer sa solidarité et s'opposer à ces décisions.

Le mépris des disciplines va engendrer un changement dans notre évaluation. En méprisant nos qualifications, en affaiblissant les disciplines

de recrutement, le ministère met en place les conditions pour changer notre évaluation. C'est la partie pédagogique de notre notation qui perd son sens. Le rôle de l'inspection va être minimisé. Le projet du ministère est le suivant : une seule note (fin de la double notation par le chef d'établissement l'IPR) et le rôle du chef d'établissement deviendra prépondérant dans la notation. Ce projet pourrait être mis en place dès 2012 ! D'ores et déjà, les chefs d'établissement mettent en place des entretiens individualisés dans le cadre du pacte de carrière (voir page 11) : c'est un premier signe du renforcement du rôle du chef d'établissement dans l'évaluation des enseignants.

### Ce que propose le SNES :

- ◆ Signifier par écrit au Rectorat son refus, nous contacter si l'arrêté est maintenu.
- ◆ Dans les établissements, alerter les fédérations de parents pour leur signaler qu'un enseignant est affecté hors discipline. Faire un courrier collectif au Recteur pour demander la révision de cette affectation.

**Au niveau académique, signez la carte pétition du SNES et venez devant le rectorat mercredi 25 mai à 15h ! C'est le moment de dire STOP à ce mépris.**

## Les faits

**Un enseignant sur 13 est précaire dans l'académie.**

**La précarité explose** : 734 contractuels et MA au 31 décembre dernier, si on ajoute les vacataires ce sont près de 1000 enseignants qui exercent dans la précarité (à comparer aux 13 000 certifiés/agrégés de l'académie)

### Notre commentaire

Il est urgent que le ministère propose un plan de titularisation. Chaque mission d'enseignement doit être exercée par un fonctionnaire. Le SNES se bat pour obtenir des concours réservés pour les agents non titulaires et pour l'arrêt du recours à la précarité.



## Les faits

**Les postes sur plusieurs établissements se multiplient** : nous avons pris pour le montrer le cas des collèges dans l'Ain et dans la Loire (départements pour lesquels nous avons des données complètes):

Nombre d'enseignants en collège dans l'Ain et la Loire (rentrée 2011)	Nombre d'enseignants en complément de service dans l'Ain et la Loire (rentrée 2011)	Pourcentage
3002	358	11,9 %

### Notre commentaire

Il y a encore 5 ans, les postes à complément de service représentaient 5 % de l'ensemble des postes. Ils étaient donc une exception, et le rectorat les justifiait pour les établissements ruraux ou encore pour les disciplines ne pouvant trouver de service complet dans un seul établissement (langues rares, etc). En 2011, le nombre de compléments de service a plus que doublé ! Ces compléments ne sont plus une exception mais une norme présente dans tous les établissements et toutes les disciplines.

### Ce que propose le SNES :

Le complément de service en dehors de la commune est non réglementaire au regard des décrets qui nous gèrent. Le SNES appellera donc à la rentrée les collègues concernés à faire au cas par cas des recours (s'il y a des heures supplémentaires dans l'établissement par exemple).

## Les faits

**371 stagiaires** ont été affectés **à temps plein** devant les élèves cette année.

### Notre commentaire

Le Rectorat refuse toujours d'accorder la moindre décharge de service mais libèrerait un après midi par semaine sur le service des stagiaires : la revendication d'une décharge de service hebdomadaire pour suivre cette formation s'impose donc d'autant plus et peut être arrachée. Le SNES s'est battu avec les stagiaires et les titulaires tout au long de l'année.

### Ce que propose le SNES :

- ◆ **Refus du tutorat** à la rentrée 2011
- ◆ **Un pôle stagiaires** lors du rassemblement du 25 mai à 15 h au rectorat



# personnels en chiffres

Les faits

**Le Recteur plagie Mao Tsé-Toung :** « Tous les enseignants des villes doivent partir à la campagne »

Une collègue TZR Loire Sud a reçu début avril une affectation à 100km de son établissement de rattachement et en dehors de sa zone. Nécessité de service ? Pas du tout, il y avait bien des heures de cours à assurer dans l'établissement de Saint Etienne où elle venait d'ailleurs de terminer un remplacement. Mais alors, qui a été affecté dans ce lycée ? Un vacataire, bien sûr ! Et elle, pourquoi est-elle hors zone ? Parce qu'en tant que certifiée, elle ne peut pas refuser un ordre de mission dans la zone limitrophe à la sienne...

## Notre commentaire

Du fait de la pénurie de recrutements, l'administration se retrouve aujourd'hui dans une impasse : les besoins situés dans des zones reculées ne peuvent être assurés ni par des TZR de la zone, il n'y en a plus, ni par des non titulaires qui, rappelons-le, ne sont pas remboursés de leurs frais de déplacement, or ils habitent souvent dans les centres universitaires. Devant le refus probable d'un non titulaire d'accepter un remplacement au Nord de la Loire, l'administration a donc recouru dans ce cas à la possibilité d'affecter les TZR « hors zone », réservant les heures de Saint Etienne à des non-titulaires. Le cas est bien entendu fréquent à Lyon également.

Les faits

**Mao encore :** le cas des TZR Grand Lyon en Philosophie et d'Allemand :

### Philosophie

Nombre de TZR Grand Lyon en 2010	Nombre de TZR Grand Lyon en 2011	évolution
11	2	- 82 %

### Allemand

Nombre de TZR dans le Rhône en 2010	Nombre de TZR dans le Rhône en 2011	évolution
20	7	- 65 %

## Notre commentaire

Pourquoi une telle suppression de postes de TZR dans ces deux disciplines ? L'administration prétend qu'il y a trop de professeurs de ces disciplines dans les 2 zones du Rhône. La réalité est que le recrutement d'un vacataire est plus facile dans le Rhône, et tant pis si, placés en mesure de carte scolaire, les TZR actuels de ces zones (qui avaient parfois perdu leurs points pour y arriver) se retrouvent mutés d'office à l'autre bout de l'académie.

## Ce que propose le SNES :

### TOUS AU RECTORAT LE 25 MAI POUR EXIGER DANS L'IMMEDIAT

- Réouverture des ZR en allemand et en philosophie
- Une décharge de service pour les stagiaires
- L'annulation des compléments de service
- L'arrêt des affectations hors-zone
- L'arrêt du recours à la vacation

# Mépris des élèves

Les  
faits

## Nombre d heures de cours en baisse : le cas des lettres en classe de sixième

La même tendance se retrouve dans les autres niveaux du collège. Par exemple, en 5ème, on est passé de 6 heures/élève en 1973 à 4 heures/élève en 2002 (et de 8 h / prof à 4 heures / prof en 2002).

année	Heures par élève	Heures par professeur
1972	6 (3 classe entière, 3 dédou-	9
1977	6 (5h de cours, 1 de soutien)	6
1986	4h30	4h30
1996	De 4 à 6 h	6
2002	4h30 ou 5	5

Pour rester sur le niveau de la sixième, un enseignant en 1972 avait un service complet de 18 h avec 2 classes de 6ème. Depuis 2002, la norme est d avoir un service complet avec 4 classes (et donc 2 HSA). Un enseignant avait donc pour mission de suivre environ 60 élèves en 1972, et maintenant il doit en suivre le double, soit 120 en moyenne. Cette tendance à la diminution des heures de cours se retrouve dans un grand nombre de disciplines (mathématiques, histoire-géographie, etc), au collège comme au lycée (où est créé un « accompagnement personnalisé financé par la diminution d heures dans certaines disciplines).

## Notre commentaire

### Cette tendance génère de l'échec scolaire.

Comment un enseignant pourrait-il suivre de manière aussi efficace 120 élèves par an avec un public difficile alors qu'il en suivait 60 par an ? Il s'agit d'une mission impossible. Il n'y a pas eu de démocratisation du collège mais une simple massification : le nombre d'élèves scolarisés a doublé, et donc le nombre d'élèves à suivre pour un enseignant a doublé aussi ! Jamais les moyens n'ont été mis pour réussir la démocratisation.

Cette tendance est masquée par l'invention de nouveaux dispositifs. Alors même que les heures d'enseignement fondent comme neige au soleil, le ministère demande aux enseignants de faire de l'accompagnement personnalisé le soir, de faire des évaluations par compétence, des IDD, de la prévention routière, du B2i, des stages de remise à niveau pendant les congés... bref les tâches annexes s'accumulent.

### Cette tendance amène une éducation au rabais.

Les programmes deviennent objectivement intraitables avec un si petit nombre d'heures, surtout dans les établissements les plus difficiles. C'est pourquoi l'administration nous demande de nous en tenir au socle commun. Ces élèves déjà défavorisés se contenteront d'une éducation au rabais qui pèsera lourdement sur leurs potentialités de poursuites d'études. Avec l'assouplissement de la carte scolaire et la fuite des élèves des classes moyennes, ce sont de véritables établissements ghetto qui se mettent en place.

### Cette tendance est à mettre en parallèle avec l'abandon de la voie technologique industrielle au lycée.

Comme nous l'avons montré, le ministère refuse de mettre les moyens qui seraient nécessaires pour la réussite des élèves et choisit d'en sacrifier certains. Au lycée, la destruction des STI est symbolique : cette voie technologique industrielle avait montré son efficacité pour permettre à certains élèves d'accéder au bac. Cet argument a visiblement pesé très peu auprès du ministre quand il s'est agi de décider sa destruction programmée.

## Ce que réclame le SNES :

**Un véritable soutien au collège comme au lycée** qui soit intégré dans les heures d'enseignement du professeur et exécuté par le professeur qui a la classe.

**Une rénovation de la voie technologique industrielle** qui conserve sa vocation de faire accéder le maximum d'élèves au baccalauréat.

# Mépris des carrières

Les faits

## Les chefs d'établissements mènent des entretiens de carrière avec les professeurs

Cette année sont mis en place des entretiens de carrière menés par le chef d'établissement. Tous les enseignants qui ont une ancienneté de 2 ans et de 20 ans sont convoqués à ces entretiens.

Un canevas a été adressé aux chefs d'établissement pour qu'ils mènent ces entretiens. Voilà ce que dit cette circulaire pour l'entretien à 20 ans :

Si dans l'entretien à 2 ans, le centre de gravité se situe dans le rapport de l'enseignant à son métier, les perspectives de mobilité devant rester l'exception, l'entretien à 20 ans inverse les finalités : les perspectives de 2<sup>ème</sup> partie de carrière devenant l'élément central adossé à votre parcours, traité cette fois de manière plus cursive.

Il s'agira de mesurer les conditions qui optimiseront la poursuite de l'activité enseignante si tel est votre projet, les pistes d'évolutions professionnelles si tel n'est pas le cas.

L'entretien se déroule en deux temps.

### 1. Rétrospectivement :

- a) Les mobilités déjà accomplies :
- b) Les compétences acquises :
- c) Les résultats obtenus :

### 2. dans la suite de votre parcours, envisagez-vous :

- a) de poursuivre les mêmes activités ?
- b) de prendre d'autres responsabilités en tant qu'enseignant ?
- c) d'autres débouchés au sein de l'éducation nationale (fonctions d'encadrement : personnels de direction, d'inspection) ?
- d) de postuler à des emplois externes à l'Éducation nationale (autres administrations, établissements publics, secteur associatif, secteur privé...)

Enfin, l'entretien donne lieu à un compte-rendu qui est adressé au seul enseignant.

## Notre commentaire

**Il s'agit d'un véritable management issu du privé.** Le rôle du chef d'établissement devient celui de DRH qui gère la carrière des enseignants...

**Il s'agit d'une individualisation des carrières.** Jusqu'à présent, le principe de notre profession consiste en l'idée que nous faisons tous le même métier et avons droit à une évolution similaire. Ici le ministère cherche visiblement à retirer tout cadre commun au déroulé de notre carrière

**Le centre de cet entretien : dévaloriser tout ce qui fait le cœur de notre métier.** Finalement, le présupposé de cet entretien est que si vous faites vos 15 ou 18 h de cours, en respec-

tant les programmes, vous êtes médiocre. Si vous voulez avoir une vraie carrière, il faut faire beaucoup de choses à côté (tuteur, projets divers, ...) et viser plus haut (chef d'établissement, créer son entreprise...). Bref : c'est la conception de la réussite chez L'Oréal appliquée à nos métiers. Celui qui stagne = le loser.

### Cet entretien passe à côté de l'essentiel.

Bien sûr que l'administration devrait informer les enseignants sur les possibilités de changer de voie. Mais pour cela, la condition serait qu'une 2<sup>e</sup> carrière soit vraiment possible et donc que des postes soient ouverts en détachement dans les autres ministères, ce qui n'est absolument pas le cas.

## Ce que propose le SNES :

### N'allez surtout pas seul à cet entretien.

Faites-vous accompagner d'un représentant du SNES, ou d'un élu CA, ou d'un collègue. Cet entretien peut très vite dériver vers des reproches (vous n'en faites pas assez, vous devriez partir ailleurs). Pour éviter cela, il est impératif de ne pas être dans un tête-à-tête avec son chef.

**Au niveau collectif :** exigez auprès de votre chef (suite à une AG, ou par une motion en CA, ou par une pétition locale) que le chef ne convoque personne de manière obligatoire. Proposez plutôt qu'il rappelle à tous les enseignants qu'il est à leur disposition s'ils le souhaitent pour présenter d'un point de vue informatif les différentes possibilités d'évolution dans la carrière.

**Le SNES interpellera le recteur en ce sens.**

# Le 25 mai : tous dans l'action !

## Face à une situation exceptionnelle le SNES a mis en place un plan d'action exceptionnel.

- ◆ Il a appelé les enseignants à une grève de rentrée dès le premier jour de cours, le 6 septembre (30% de grévistes).
- ◆ Dès la fin du mouvement interpro sur les retraites, il a appelé à des manifestations éducation sur le samedi et à une grève éducation le 10 février avec la CGT (plus de 50 % de grévistes)
- ◆ Il a appelé une manifestation du second degré à Paris dans le cadre de la journée d'action nationale unitaire du 19 mars.
- ◆ Des actions locales menées par la section académique du SNES (pour les stagiaires, la voie technologique...) et par les sections d'établissement (pour sauver des postes, s'opposer à l'arbitraire du chef, ...)

## Ces actions ont porté leur fruit cette année :

- ◆ Le rectorat a voulu imposer des suppressions de postes à la tête du client, en s'affranchissant des règles de mesure de carte scolaire qui désignent le dernier arrivé. Face à la lutte des personnels, ça n'a pas marché.
- ◆ Le rectorat a voulu cacher la situation catastrophique faite aux stagiaires. Face à la lutte des titulaires et des stagiaires, ça n'a pas marché. Même l'administration nous accorde que le bilan de cette année de formation est mauvais.
- ◆ Le rectorat a voulu interdire la participation à un stage syndical sur les CLAIR (pourtant de droit). Face à la mobilisation des inscrits, tout le monde y a finalement participé.
- ◆ Le rectorat a voulu affecter sur plus d'un mi-temps des TZR en-dehors de leur discipline : face à la réaction des enseignants concernés et avec l'appui du SNES, l'administration a dû reculer.



## MERCREDI 25 MAI 15 H : TOUS AU RECTORAT

- ◆ signez et faites signer la carte pétition adressée au ministre « Mon métier vaut mieux que votre mépris » et renvoyez-la au SNES de Lyon avant le 25 mai.
- ◆ le SNES de Lyon remettra ces cartes au recteur le mercredi 25 mai à 15 heures au rectorat. Venez nombreux lors de cet événement pour que nous puissions dire au recteur « Stop au mépris. Stop au sabotage de l'enseignement secondaire ».
- ◆ des moyens de transport seront organisés de la Loire et de l'Ain : renseignez-vous auprès de votre section SNES départementale.